
Le texte francophone et la perspective épistémologique du Mal : l'exemple de la théorie de la conspiration juive et sa révocation discursive

Laté Lawson-Hellu⁷⁰
Western University (Canada)

RÉSUMÉ

Si la littérature francophone se définit, du point de vue épistémologique, par une réponse antagonique au fait historique colonial qui aura participé à son émergence et à son évolution d'ensemble désormais, elle se comprend également par une posture ontologique de résistance qui interpelle l'incidence du paradigme, à reconfigurer, du diable dans l'existence de l'être humain sur la planète. La Bible, considérée texte fondateur de la culture judéo-chrétienne au cœur de l'intelligibilité du fait colonial, reste tributaire de telle incidence qui l'invalide, tout autant que la réflexion épistémologique de la fin du 20^e siècle dans l'espace occidental. La théorie de la conspiration juive s'invalide également, dans cette même perspective épistémologique du paradigme du diable, pour refonder une lecture épistémologique du

⁷⁰ Laté Lawson-Hellu est professeur agrégé de littérature francophone à l'Université Western, au Canada. Il s'intéresse à la question du discours et de ses manifestations littéraires, de même qu'à la problématique de la langue dans le corpus francophone. Il compte, parmi ses publications, une monographie sur *Roman africain et idéologie* (2004), un collectif sur *Littérature et impôt* (2002), l'édition en trois volumes des *Œuvres complètes* de l'écrivain Félix Couchoro (2005-2006), et la coordination des dossiers *La textualisation des langues dans les écritures francophones*, en 2011, et, en collaboration, *Le fait religieux dans les écritures et expressions francophones*, en 2016, de la revue *Les Cahiers du GRELCEF*. Sa recherche en cours, qui a bénéficié d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada, porte sur la question du plurilinguisme dans l'œuvre romanesque de l'écrivain Félix Couchoro.

texte francophone à partir du paradigme non-forcément théologique du diable.

INTRODUCTION

La question urgente, aujourd'hui, de la pseudo-conspiration juive retenue dans la réflexion présentée ici, permet de suivre le rapport épistémologique du texte francophone à la problématique du mal, et partant, les termes herméneutiques qu'une telle problématique appose à sa lecture. La réflexion constitue, en soi, le terme d'une série de travaux entamés depuis la fin des années 2000 et visant, peu ou prou, à établir la corrélation non-physique du paradoxe qui affecte l'ordre de la nature où le bien côtoie le mal, à l'exemple du fait colonial ou du principe du pouvoir, dans sa capacité d'annihilation, aujourd'hui, de l'espèce humaine. Cette série de travaux aura débouché sur la mise en exergue du principe du diable mais déplacé du domaine de la théologie et constitué en paradigme herméneutique ou épistémologique dans le domaine des sciences humaines, domaine également du fait littéraire dont participe le fait littéraire francophone, dans l'opposition foncière de cette dernière au principe du mal qui définit le fait colonial et ses incidences aujourd'hui. C'est dans ces termes épistémologiques que se comprend la problématique de la conspiration juive abordée ici, de même que sa révocation, qui explicite à son tour la question du mal qui intéresse, au plan épistémologique, le fait littéraire francophone.

La réflexion proposée s'inscrit donc dans une interrogation qui prend appui sur l'incidence du fait colonial dans la résistance épistémique au cœur du fait littéraire francophone. Elle y prend appui pour identifier notamment les conditions à partir desquelles le fait colonial a pu générer autant de déstructuration dans les espaces colonisés depuis, officiellement, la fin du 19^e siècle, au même moment où elle se justifie, dans les espaces qui l'ont générée, par des besoins de survie. La colonie de peuplement ou la colonie d'exploitation, ses deux modes d'expression historiques, répondent en effet à cet impératif de survie. L'interrogation débouche à la fois sur le paradoxe ainsi formulé, mais aussi sur le fondement religieux chrétien de ce paradoxe. En d'autres termes, *c'est* par la volonté de Dieu, Créateur du Bien et du Mal, que ce paradoxe prend pied dès les premiers chapitres du texte biblique, texte également fondateur du fait colonial et du modèle de l'État moderne proposé en corrélation avec ce fait colonial européen

dans les espaces désormais post-coloniaux. L'écriture francophone dénonce autant le fait colonial que les formes de l'État moderne dans son antinomie à l'individu et à sa collectivité. Deux travaux ont été proposés dans ce sens, sur lesquels nous reviendrons, qui ont permis d'identifier l'incidence du diable comme paradigme herméneutique dans la constitution du texte biblique, de même que dans l'adéquation entre des décisions humaines et le même paradigme diabolique, par le biais du principe de l'inspiration poétique.

La question de la conspiration juive, bien que datant de plus longtemps dans l'histoire occidentale, le Moyen-âge en étant une étape, face à la communauté juive dans ses murs, a trouvé un terrain extrêmement fertile dans le texte appelé *Les Protocoles des Sages de Sion* (1979)⁷¹ dès le 19^e siècle finissant, pour faire justifier à la fois le plan d'extermination nazi des communautés juives et le programme de résistance palestinien contre la création de l'État d'Israël, création inscrite dans le principe de l'*occupation* des terres palestiniennes depuis la seconde moitié du 20^e siècle. S'il y a un paradoxe dans le statut biblique, donc religieux et métaphysique, du peuple hébreux d'hier et israélien d'aujourd'hui, ce paradoxe repose sur cette association du peuple à la Transcendance en même temps que toutes les tribulations du même peuple depuis l'histoire biblique jusqu'aux attentats terroristes à Jérusalem ou à Tel-Aviv aujourd'hui. Ici se pose la même interrogation que dans le cas du fait colonial et de l'histoire des espaces colonisés qui forment la majorité des espaces humains sur cette planète.

À la lumière des travaux qui ont ainsi permis d'identifier le rôle de vecteur ou de catalyseur du paradigme du diable dans les paradoxes de l'histoire coloniale et biblique européenne ou occidentale, il semble possible, et c'est l'hypothèse proposée comme base de la réflexion, d'identifier le même rôle de vecteur du paradigme du diable dans la question de la conspiration juive, ne serait-ce qu'à partir du cas ponctuel du texte des *Protocoles*, et d'infirmer alors cette question de la conspiration juive au profit d'une conspiration plus holistique qui vise, tel que le texte biblique de l'Apocalypse le propose, l'annihilation du

⁷¹ Nous en utilisons ici la version française intitulée *Les Protocoles des Sages de Sion* (indiquée PSS dans le texte, suivi de la pagination), une version publiée à Tunis, aux éditions Bouslama en 1979, et tirée du texte intégral de Serguei A. Nylus publié en 1905. Une telle version, parue longtemps après les polémiques entourant la genèse de tel texte, offre l'avantage de présenter une préface et une introduction que nous intégrons à la réflexion, et qui donnent la mesure de la capacité destructrice de ce texte pour l'ensemble de la communauté juive ne serait-ce que par rapport au monde arabe aujourd'hui.

monde du vivant sur la planète. Dans sa dénonciation de faits humains tel le fait colonial européen, dans la négation ultime, par ce dernier, de l'intégrité de l'être humain dans le cadre des espaces colonisés, le fait littéraire francophone, ou le *texte* francophone⁷², participerait ainsi de la dénonciation épistémologique de cette conspiration holistique contre le monde de l'être humain, de la question de la femme à la question du territoire, qu'il aborde également.

Dans une première partie, la réflexion pose les conditions de constitution de la figure, souvent religieuse, du diable, ou du principe du diable, en paradigme épistémologique et herméneutique non-théologique. Elle présente ensuite le texte des *Protocoles* dans l'incidence de cette figure paradigmatique du diable dans son efficace discursive *contre* le peuple juif. Elle présente enfin la propre conspiration holistique de ce paradigme devenu sujet d'action dans l'histoire inquiétante de l'espèce humaine où se profilent autant les menaces nucléaires des volontés politiques stratégiques aujourd'hui, que les menaces à l'environnement de maintien de la vie du vivant sur la planète, si ce ne sont les risques d'annihilation de l'humain par la menace informatique. Dans son arrière-plan théorique et méthodologique, la réflexion se comprend à partir des postulats d'approches comme la perspective postcoloniale, qui étudie la gestion du fait historique colonial européen par les espaces qui en ont fait l'expérience, ou l'analyse du discours social, qui s'intéresse à l'interrelation entre le discours en société, sous toutes ses formes, et ses fondements idéologiques de groupe et de pouvoir, ainsi que la perspective énonciative de construction du texte littéraire et la perspective épistémocritique, qui interroge le fondement philosophique des faits de la réalité, dont le fait littéraire dans ses divers entendements.

1. LE DIABLE COMME PARADIGME EXTRA-THÉOLOGIQUE

Dans le discours philosophique occidental, le principe de « Dieu » repose, on le dira ainsi, sur l'acception chrétienne de ce principe. « Dieu » serait ainsi, dans l'épistémologie occidentale christianisée, cette instance qui a créé le monde et à laquelle l'on est redevable en matière de comportement. Les principes adjacents à une telle conception sont,

⁷² Voir la présentation épistémologique faite du principe du « texte » francophone dans l'introduction du présent dossier des *Cahiers*.

tout naturellement, celui de la récompense, qui sanctionne les bonnes actions, et celui de la punition, qui sanctionne les mauvaises actions. C'est dans cette conception, également, que s'introduit dans le principe de « Dieu » la notion contradictoire du Bien qui jouxte le Mal, et qui, ensemble, définiraient ce principe. « Dieu » est bonté, mais peut punir sur des générations. C'est ce que rappelle par exemple la réflexion philosophique que subsume l'ouvrage de W. Jay Wood, *God* (2011), sur la question de l'existence de Dieu :

Suppose there is a personal being perfect in wisdom, power and goodness, who created the world and sustains it in existence from moment to moment, and that your highest flourishing in this life and the next depends on your being rightly related to this being. In short, suppose that God exists. This, in a nutshell, is what theists profess the world over : a belief that unites the great monotheistic religions of Judaism, Christianity and Islam. If theism is true, it is a matter of incalculable weightiness, which partially explains why theism has been of perennial interest to philosophers. Two questions dominate philosophical writings about God. First, do we have good reasons to think that theism is true ? In other words, do we have good reasons to think that anything answers to the description “omnipotent, omniscient, omnibenevolent creator and sustainer of the universe” ? Second, if such a being exists, what is he like and how shall we understand his relation to the world ? (2001 : 1)

La réflexion sur le principe du diable, également intimement associé au principe de « Dieu » dans l'épistémologie occidentale, intervient dans le sens de cette double sanction inhérente au rapport entre la Création – dont l'être humain – et le principe de « Dieu ». Entre autres interrogations, que rapporte également J. Wood, le principe du diable – *evil*, en anglais – serait ainsi associé au questionnement sur l'existence de la souffrance dans la Création. Ici, la souffrance serait liée à la punition qui sanctionne la mauvaise action de l'humain, dans le cadre du principe du Dieu dualiste, et peut déboucher sur l'infirmité de ce principe de « Dieu ». Pour J. Wood, reprenant la réflexion de John Rawls (2009), l'histoire du nazisme, par exemple, ou l'émergence du SIDA, ne militeraient ainsi pas en faveur de l'existence de Dieu :

If an infinitely loving God has all power and knowledge at his disposal, could he not have thwarted the genocidal campaign of the Nazis ? Surely it would pose no problem for the almighty to turn back a tidal wave or two, to prevent the AIDS virus from jumping to the human gene pool or, at the very least, to ensure that suffering does not befall innocent children and animals. (Wood, 2011 : 155)

Si, dès lors, le diable, en tant que principe, devait exister, ce serait dans son inclusion dans la volonté de Dieu, toujours comme principe. De ce point de vue logique, débouche la formulation du principe du diable où l'omnipotence de Dieu devait Lui avoir permis d'éliminer la souffrance (dans la propre double acception morale – *moral evil* – et naturelle – *natural evil* – de la souffrance liée aux actions nuisibles de l'être humain, par exemple, dans un cas, ou aux cataclysmes naturels, dans l'autre cas), ou le diable, de la sorte, mais où, du fait de l'existence de telle souffrance, induirait ainsi l'existence, « voulue » par Dieu, du diable. L'argument fondé ensuite sur l'évidence prend appui, cette fois, sur l'existence de la souffrance chez toute victime des deux acceptions morales et naturelles des causes de la souffrance. Ici, c'est parce que Dieu aurait permis cette souffrance difficilement justifiable que la réflexion conclut à la conception du diable autorisé par Dieu ou même d'un principe de Dieu qui intègre à la fois le Bien et le Mal comme principes d'intelligibilité.

Nous voudrions prendre, de toute évidence, le contrepied de telle réflexion au cœur de l'épistémologie occidentale, et chrétienne particulièrement, pour l'apposer à la conception religieuse, chrétienne, par exemple également, du principe du diable, pour rappeler en quoi la propre conception de Dieu et celle du diable, dans ce cadre, souffrent du même vice de forme qu'elles proviennent, ensemble, d'un discours proposé par le biais de la révélation – biblique, notamment ici – où aucune validité en soi ne saurait être affectée à ce discours produit par un sujet humain (transmetteur de la révélation) *au nom* de ce qui serait alors la source divine de sa révélation-inspiration. Nous voudrions ensuite partir d'une posture, quasi-judiciaire toujours, pour interroger l'évidence que fournit le principe de l'inspiration poétique, tel que nous l'avions proposé, pour circonscrire le principe du diable dans son antinomie au Bien et dans sa distinction épistémologique d'avec le principe de Dieu à circonscrire alors exclusivement dans le principe du Bien. La réflexion qui s'ensuit permettrait dès lors de formuler les termes du rapport à établir entre ce que pressent la réflexion épistémologique occidentale entre le principe de « Dieu », le principe de la souffrance et le principe du diable. Les avancées de la réflexion scientifique aujourd'hui, avec la question informatique, et l'inquiétude qu'elle commence à susciter collectivement, permettrait de même d'affiner une telle réflexion. Une fois une telle clarification proposée, le principe du mal, concevable avec le principe du diable, devient

formulable par-delà le débat théologique où se conçoit déjà ce principe du diable, notamment dans la quasi-divinisation qui lui est conférée dans la conscience collective informée par le fait religieux. Il le devient aussi à partir d'une perspective qui restitue au principe de Dieu sa pertinence dans la conception de l'ordre de la vie et de ses manifestations, lieux où s'introduisent autant le principe du libre arbitre que celui de la souffrance qui avait pu, par exemple, induire l'invalidation du principe de Dieu. C'est alors qu'il devient possible de constituer le principe du diable, circonscrit dans le principe du mal, en paradigme herméneutique applicable à un contexte artistique, symbolique et discursif comme celui de la littérature francophone. Ce dernier est conçu, on le dira ainsi ici⁷³, dans sa dimension unitaire de « texte », ou de *littérature*, dérivée d'une expérience traumatique et historique comme celle de la colonisation, dans la propre dualité morale de cette dernière, à la fois bénéfique pour ses tenants et fondamentalement déstabilisatrice pour ses victimes, hier comme aujourd'hui, jusqu'à la menace qu'elle fait peser désormais sur la pérennité de la vie sur la planète, à travers son principe fonctionnel de la modernité.

Dans une étude publiée en 2013 (voir Lawson-Hellu, 2013a) sur l'incidence du diable dans la constitution et dans l'efficace discursive du texte biblique, nous mettions notamment en évidence l'organisation textuelle de la Bible comme une totalité de *récit* que les outils de l'analyse littéraire des récits pouvaient permettre de mettre au jour quant à ses composantes symboliques et discursives, et quant à sa finalité idéologique paradoxale. Nous y revenons quelque peu ici pour la cohérence de la réflexion, et renvoyons, pour le détail, à l'ensemble de l'étude.

De cette étude, il est ainsi apparu que la séquence logique qui rend compte de l'arrangement de ce texte fondateur pour le fait religieux chrétien répond à une volonté non de rédemption de l'espèce humaine, tel que présumé pour ce texte, mais bien à un projet individuel qui tombe dans le domaine de l'idéologie, mais avec des conséquences ou des développements historiques induits ou provoqués, annoncés également, qui vont constituer une grande partie de l'histoire de l'humanité depuis quatre millénaires au moins. L'histoire de la communauté juive ne peut se comprendre sans l'apport de ce texte. En

⁷³ Et en renvoyant une fois de plus ici à l'introduction du présent dossier des *Cahiers*.

cela, bien que le paradigme du diable ait pu être identifié dans une telle entreprise qui excède le temps matériel de composition du texte, ainsi que l'étendue dans l'espace de la constitution du texte, il n'en demeure pas moins qu'il aura fini par induire des faits humains comme la discrimination d'ensemble de la femme dans l'imaginaire collectif occidental, l'hégémonie linguistique, qui explique une part importante des politiques coloniales européennes, mais aussi la création de l'État d'Israël dans le courant du 20^e siècle. Dans sa dimension idéologique, que l'étude a permis de dissocier d'une éventuelle corrélation avec la Transcendance divine, le texte biblique, en dehors de ses vices de forme constitutifs et pragmatiques, aura fini par influencer sur le cours de la vie de l'être humain sur la planète au point de rendre extrêmement populaire la perspective, quasi-terroriste dira-t-on aujourd'hui, de l'Apocalypse ou de la fin du monde ; une perspective que l'ensemble de la planète semble en effet attendre aujourd'hui en supputant tout ce qui pourrait l'enclencher. Il est un fait que la seule perspective de l'Apocalypse constitue, en soi, une infirmation épistémologique de l'idée du progrès au cœur de l'idée de la modernité, y compris de la logique hégémonique du fait colonial qui vise la survie du groupe qui en dépend. Le paradoxe entre le discours du progrès et l'acceptation du principe de l'Apocalypse, par les tenants, par exemple, de ce discours du progrès, donne la mesure de l'incidence d'un sujet vecteur susceptible d'empêcher l'être humain d'identifier le paradoxe et le facteur qui produit le paradoxe. Cette étude de 2013 a indiqué dans quelle mesure le paradigme du diable, ne serait-ce que dans le cas de l'Apocalypse annoncée et partiellement réalisée dans l'histoire précolombienne des Aztèques, en Amérique centrale, ne se sera reposée, en somme, que sur la collaboration non délibérée de l'être humain dans la réalisation des prophéties de destruction qui y étaient inscrites. Cette nécessité de collaboration de l'être humain, dans les logiques bibliques ou autres de l'Apocalypse, dans ce qui est pourtant présenté comme émanant de la volonté divine, donne la pleine mesure de l'identité à constituer alors de ce paradigme du diable inscrit dans un plan de conception qui excède celui de la réalité humaine, sans pourtant participer de celui de la Transcendance divine, comme les vices de forme épistémiques du texte biblique le démontrent. Elle permet, ici, de situer les *Protocoles des Sages de Sion* dans la même logique de déception dont la finalité serait de provoquer l'antagonisme de l'ensemble de la planète contre un groupe humain pour des raisons

idéologiques dont il sera question dans la deuxième partie de la réflexion.

Dans une deuxième étude, également publiée en 2013 (voir Lawson-Hellu, 2013b), et que nous voudrions rappeler brièvement ici, pour l'intelligibilité de la réflexion, dans le sens où elle en pose les bases quasi-judiciaires, mais foncièrement épistémologiques, il s'était agi de mettre au jour, là également, la prévalence de ce paradigme déjà évoqué du diable dans l'un des développements récents de la réflexion épistémologique occidentale, notamment dans la question de la *déterritorialisation* prise comme paradigme ou catégorie épistémologique intimement liée à la pensée postmoderne de la fin du 20^e siècle. Dans une analyse herméneutique et pragmatique, énonciative, de ce paradigme de la *déterritorialisation* dans l'essai qui lui aura conféré toute sa popularité dans la pensée épistémologique de la fin du siècle, ici, les *Mille plateaux* de Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980), il a été ainsi possible de dissocier les énonciateurs-auteurs de la formulation théorique ou conceptuelle du paradigme au profit d'un énonciateur-parasite qui se revendique d'une instance théologique antinomique à Dieu et à la Création, c'est-à-dire à la réalité de l'espèce humaine, et qui promeut des antivaleurs que rejette par-exemple la collectivité humaine, à l'exemple du cancer et du déracinement de l'individu. Ces antivaleurs sont inscrites, par la même instance, dans l'intelligibilité du paradigme de la *déterritorialisation* sans éveiller la vigilance du lecteur de l'essai, c'est-à-dire de l'ensemble de la communauté scientifique qui aura pris alors à cœur et mis à profit un tel paradigme dans son fondement déceptif, car induisant en erreur. Ainsi avait-il pu être endossé par mégarde par Édouard Glissant dans sa réflexion sur la question identitaire de l'individu issu de l'histoire de l'esclavage dans les Caraïbes⁷⁴. Une telle étude a pu établir de même la corrélation entre cette supercherie, qui excède le niveau des auteurs de l'essai, dans la mesure où ces derniers se déchargent de sa responsabilité dans l'introduction de leur ouvrage, et le principe de l'inspiration poétique qui, à elle seule, permet d'envisager, pour le propos ici, les sources effectives et transcendantes des *Protocoles* ainsi que leur efficace discursive antinomique, en somme. Une telle étude a situé également la problématique de la responsabilité juridique ultime de l'individu humain

⁷⁴ Dans son recours épistémologique, notamment, au principe du *rhizome* dérivé de celui de la *déterritorialisation* (Glissant, 1992 : 59-60) ; voir aussi Lawson-Hellu, 2013b, p. 46-49.

devant ce principe de l'inspiration poétique devenu l'un des modes d'intervention du paradigme du diable dans la réalité humaine. C'est dans ces termes, qui problématisent à la fois le rapport de la réalité humaine au principe de la Transcendance divine et le rapport de cette réalité humaine au principe du diable comme paradigme désormais, que se dissocie la corrélation que la pensée théologique tend à établir entre ce qui est couramment appelé le *diable* et ce qui est couramment appelé *Dieu*, c'est-à-dire en les plaçant tous les deux dans le domaine de la Transcendance divine. Ici, le diable n'est pas une divinité, on le dira ainsi, comme le démontre la question des *Protocoles*... L'évolution actuelle de la recherche en intelligence artificielle et le propre modèle de fonctionnement de l'ordinateur, dans le monde de l'informatique, permettent ensuite d'envisager cette problématisation dans des termes qui expliquent à la fois le succès historique et malheureux du texte biblique, puis celui, également malheureux des *Protocoles*, depuis l'histoire du nazisme, par exemple, et celui, tout autant malheureux mais fort inusité et délicat, de l'émergence de l'Islam en tant que principe religieux. Nous y revenons dans la troisième partie de la réflexion.

2. LES PROTOCOLES ET LEUR RÉVOCATION DISCURSIVE

C'est par l'adéquation entre le texte des *Protocoles*, par-delà l'histoire particulière de sa constitution, et l'hypothèse du paradigme diabolique, qu'il est permis ainsi d'invalider un tel texte, d'une part, mais aussi de le restituer, d'autre part, dans une intentionnalité diabolique tournée contre le peuple juif que la réflexion ici posera comme *gardien de la Trace*. Ce qualificatif renvoie autant au propre fondement de ce paradigme du diable qu'à ses modes de fonctionnement, en induisant la conception ultime d'un ordre juridique transcendantal⁷⁵ au-devant duquel doit répondre ce qui est dans ce paradigme du diable, dans son interaction avec la réalité de l'humain. Nous formulerons dès lors la réflexion sous les cinq questions suivantes : Qu'est-ce que le texte des *Protocoles* ? Comment fonctionne-t-il dans son efficace discursive ? En quoi se spécifie la présente réflexion quant aux travaux déjà menés sur

⁷⁵ Un ordre juridique bien distinct, on s'en conviendra, du principe du *Jugement dernier* (en soi à l'encontre de l'être humain et popularisé dans la conscience collective religieuse chrétienne, par exemple) qui renvoie, de manière réflexive, au propre principe de l'Apocalypse foncièrement intrinsèque à toute appréhension épistémologique du principe du diable ; l'essentiel du propos, dans la réflexion ici, en somme.

un tel texte ? Comment peut-il être mis en corrélation, par exemple, avec une réalité discursive analogue comme celle des *Illuminati*, relativement en vogue aujourd'hui ? Et où se situe l'histoire du peuple juif dans la question d'ensemble posée par ce texte ?

Les *Protocoles*, dans une appréhension immédiate, constituent un ensemble de textes qui rendent compte d'une rencontre entre des chefs religieux juifs, des rabbins ou des sages, et dont l'équivalent du compte rendu est publié en tant que plan élaboré par ces sages pour la domination du monde par le peuple juif mais à travers des contre-valeurs qui devraient culminer par l'érection d'un roi d'ascendance juive, tel dans la logique biblique de ce qui serait alors le terme de l'Apocalypse. Plusieurs études extensives existent, qui ont été menées sur ce document, ses sources et ses raisons profondes, et qui confirment sa volonté hégémonique, mais aussi son caractère faux. Le document aurait émergé dans le cadre d'un rapport de pouvoir à la cour impériale russe de la fin du 19^e siècle avec l'intention de pousser le monarque russe à entreprendre une politique de fermeté envers la communauté juive sur son territoire. Les valeurs discursives du texte qui en est produit, dans ses versions successives, ont fait l'objet d'études extensives également dont celle de Pierre-André Taguieff, *Les Protocoles des sages de sion. Faux et usages de faux*, publiée à Paris, en 1992, ou celle, au moins, de Cesare G. de Michelis, *The Non-existent Manuscript. A study of the Protocols of the Sages of Zion*, publiée conjointement par les presses de l'Université de Nebraska et par le centre de recherche de l'Université hébraïque de Jérusalem sur l'Antisémitisme, The Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism, en 2004. Toutes deux remettent en cause, par exemple, l'authenticité du texte. Nous ne revenons pas sur ces études, comme il s'agit pour nous d'établir les origines transcendantes de ce texte dont l'efficace idéologique est à la base de faits majeurs du 20^e siècle comme la Shoah, ainsi que de faits d'actualité comme la résistance palestinienne. C'est donc dans la logique textuelle même de l'ouvrage que nous proposons de suivre la logique énonciative d'un document qui fait penser à la logique énonciative du texte-Bible, ou de l'ouvrage de réflexion philosophique du 20^e siècle que constituent les *Mille Plateaux* de Deleuze et Guattari. Les résultats dégagés des travaux de 2013 déjà évoqués sont pris en considération ici, qui permettent de lever la validité du destinataire imputé au texte, le peuple juif, ainsi que celle de la théorie de la conspiration juive dont il participerait ou qu'il confirmerait. Ici encore, les outils de l'analyse de

texte en littérature sont pris en considération, et nous retiendrons de l'ouvrage, pour des raisons matérielles évidentes, le seul contenu de son chapitre premier, en y adjoignant cependant le contenu de l'introduction et de la préface de l'édition française de 1979 que nous avons retenue. Une telle édition porte, et, cela, sans surprise, la mention suivante sur sa couverture, outre le titre de l'ouvrage : « La vérité sur Israël, ses plans, ses visées révélées par un document israélite », situant ainsi la problématique foncière des *Protocoles* dans leur portée antagoniste qu'il faudra circonscrire.

Dans ce chapitre premier, qui met en place l'argumentaire d'ensemble des *Protocoles*, l'énonciateur, qui choisit, dans l'ensemble du document, de s'exprimer soit à la première personne du singulier, le « je », ou à la première personne du pluriel, le « nous », procède par une apologie de contre-valeurs dans le projet qu'il présente de domination du monde par le peuple juif : « Je vais donc formuler notre système de votre point de vue et du point de vue des chrétiens » (*PSS*, 1-2). Ces contre-valeurs en appellent ainsi, par exemple, à un gouvernement par la terreur, avec convocation de ce qu'il appelle la « loi de nature » fondée, pour lui, sur le droit dans la force. Dans le projet, il s'agira ainsi de contraindre l'État à recourir au despotisme comme mode de fonctionnement mais aussi comme stratégie du peuple juif, l'énonciateur invalidant au passage l'immoralité du raisonnement qu'il propose :

A celui que son âme libérale porterait à traiter ces raisonnements d'immoraux, je demanderai : si tout État a deux ennemis, et s'il lui est permis d'employer contre l'ennemi extérieur, sans que cela soit considéré comme immoral, tous les moyens de lutte, comme, par exemple, de ne pas lui faire connaître ses plans d'attaque ou de défense, de le surprendre de nuit ou avec des forces supérieures ; pourquoi ces mêmes mesures employées contre un ennemi pire, qui ruinerait l'ordre social et la propriété, seraient-elles dites illicites et immorales ? (*PSS*, 4)

Le projet vise de même la ruine de l'ordre social en se réclamant, pour l'énonciateur, de la déraison, de la ruse et de l'hypocrisie attribuée alors au domaine de la politique, de même qu'à celui du droit à la force, pour le peuple juif :

En raison de la fragilité actuelle de tous les Pouvoirs, notre puissance sera plus durable que toute autre, parce qu'elle sera invincible jusqu'au moment où elle sera si bien enracinée qu'aucune ruse ne pourra plus la ruiner... (*PSS*, 6-7)

En soi, c'est un raisonnement qui dénigre l'être humain, en s'en prenant au paradigme de la foule jugée de lâche, d'instable,

d'inconstante (*PSS*, 7-8), c'est-à-dire aussi d'aveugle et donc d'incapable à se gouverner par ses représentants, visant en cela le principe de la démocratie :

Pour trouver les moyens qui mènent à ce but, il faut tenir compte de la lâcheté, de l'instabilité, de l'inconstance de la foule, de son incapacité à comprendre et à estimer les conditions de sa propre vie et de sa prospérité. Il faut comprendre que la puissance de la foule est aveugle, insensée, ne raisonne pas, écoute à droite et à gauche. Un aveugle ne peut conduire un aveugle sans le conduire au précipice ; de même les membres de la foule, sortis du peuple, fussent-ils doués d'un esprit génial, faute de rien comprendre à la politique, ne peuvent prétendre la guider sans perdre toute la nation. (*PSS*, 7-8)

C'est tout naturellement qu'il propose donc l'autocratie comme mode de gouvernement :

Il n'y a qu'un autocrate qui puisse élaborer des plans vastes et clairs, donner sa place à toutes choses dans le mécanisme de la machine gouvernementale. Concluons donc qu'un gouvernement utile au pays et capable d'atteindre ce but qu'il se propose, doit être concentré dans les mains d'un seul individu responsable. Sans le despotisme absolu, la civilisation ne peut exister ; elle n'est pas l'œuvre des masses, mais de leur guide, quel qu'il soit. La foule est un barbare qui montre sa barbarie en toute occasion. Aussitôt que la foule prend en mains la liberté, elle la transforme bien vite en anarchie, qui est le plus haut degré de barbarie. (*PSS*, 8-9)

Les peuples dits « chrétiens » dans le document deviennent l'exemple de cette image avilie de l'espèce humaine dans le projet mis sur pied. Le projet va reposer dès lors sur l'« infiltration » de masse de ces peuples par les « agents », alors, du peuple juif :

Voyez ces animaux ivres d'eau-de-vie, hébétés par le vin, auquel le droit de boire sans limites est donné en même temps que la liberté. Nous ne pouvons permettre que les nôtres tombent à ce degré... Les peuples chrétiens sont abrutis par les liqueurs fortes ; leur jeunesse est abrutie par les études classiques et par la débauche précoce à laquelle l'ont poussée nos agents – précepteurs, domestiques, gouvernantes – dans les maisons riches, nos commis ailleurs, nos femmes dans les lieux de divertissements des chrétiens. Au nombre de ces dernières, je compte aussi ce qu'on appelle « les femmes du monde » initiatrices volontaires de leur débauche et de leur luxe. (*PSS*, 9)

De toute évidence, le résumé de ce plan, subsumé par les termes « la force et l'hypocrisie » (*PSS*, 9), ne sert plus seulement la cause évoquée dans le texte, pour susciter logiquement auprès du lecteur une image de

la collectivité évoquée qui pousse à sa désapprobation profonde, voire à la haine contre elle.

À ce premier niveau d'appréhension, *Les Protocoles* intègrent le principe idéologique de la *réaction*, celui-là même qui produit une action qui dans ses effets finit par contredire ses intentions premières, et souvent dans un dessein déceptif. L'énonciateur y reprend son mot d'ordre fondé sur la force et l'hypocrisie et qui renforce la série de contre-valeurs dont se réclameraient ses bénéficiaires, les sages, et en partant, le peuple que ces sages représenteraient :

La violence doit être un principe, la ruse et l'hypocrisie une règle pour les gouvernements qui ne veulent pas remettre leur couronne aux mains des agents d'une nouvelle force. Ce mal est l'unique moyen de parvenir au but, le bien. C'est pourquoi nous ne devons pas nous arrêter devant la corruption, la tromperie et la trahison, toutes les fois qu'elles peuvent nous servir à atteindre notre but. En politique il faut savoir prendre la propriété d'autrui sans hésiter, si nous pouvons obtenir par ce moyen la soumission et le pouvoir. (*PSS*, 10)

Il en sera ainsi du modèle d'État envisagé dans le projet que l'énonciateur rapporte et qui forme écho avec le dénouement envisagé de l'Apocalypse biblique⁷⁶, sous les traits notamment de la « nouvelle » réalité politique post-apocalyptique, mais formulée sous le mode de la terreur déguisée :

Notre État, dans cette conquête pacifique, a le droit de remplacer les horreurs de la guerre par des condamnations à mort moins visibles et plus profitables, nécessaires pour entretenir cette terreur qui fait obéir les peuples aveuglément. Une sévérité juste, mais inflexible, est le plus grand facteur de la force d'un État, ce n'est donc pas seulement notre avantage, c'est notre devoir, pour obtenir la victoire, de nous en tenir à ce programme de violence et d'hypocrisie. (*PSS*, 10-11)

Pour la réflexion, ici, il convient de souligner la collusion entre l'intention des *Protocoles* et les logiques destructrices de l'Apocalypse, où, par exemple, dans le texte de l'Apocalypse biblique, il est encore souligné qu'après la survenue de la Nouvelle Jérusalem, fort de la contradiction inhérente à son projet idéologique, il y aurait toujours la soumission des peuples au nouveau pouvoir installé :

²² Je ne vis point de temple dans la ville ; car le Seigneur Dieu tout-puissant est son temple, ainsi que l'agneau.

⁷⁶ De Michelis, dans son chapitre 8 (2004, 130 et sq.), revient longuement sur les travaux évoquant cette corrélation entre les *Protocoles* et le texte biblique, et particulièrement avec le texte de l'Apocalypse biblique.

²³ La ville n'a besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer ; car la gloire de Dieu l'éclaire, et l'agneau est son flambeau.

²⁴ Les nations marcheront à sa lumière, et les rois de la terre y apporteront leur gloire.

(Apocalypse 21 : 22-24 ; L. Segond, 1267)

Dans sa perspective discursive axiologique, évoquée dans les travaux de 2013 (Lawson-Hellu, 2013a), la Bible demeure sous l'inspiration, ou l'instigation, du paradigme du diable, autorisant l'analyse à la corrélation avec les *Protocoles*. Ce sont les termes de « victoire », de « triomphe », de « gouvernement suprême » (*PSS*, 11), qui circulent dans ce chapitre premier, et qui consolident la corrélation nécessaire. Déjà dans le chapitre, puis dans l'ensemble du document, la mise en questionnement de la posture axiologique de l'énonciation, dans son évocation de la réalité du mal dans l'histoire de l'espèce humaine puis dans sa revendication de ce mal, permet de même de déplacer la source épistémique de cette énonciation vers le même paradigme du diable, ou vers cette instance de niveau transcendant qui génère alors le mal dans la réalité de l'humain. Ici, c'est par le « nous » collectif, qui fait référence à l'Antiquité, que l'énonciateur fonde la continuité des contre-valeurs prêtées au peuple juif :

C'est nous, qui les premiers, dans ce qui est encore l'antiquité, avons jeté au peuple les mots « Liberté, Égalité, Fraternité » : paroles répétées tant de fois dans la suite par des perroquets inconscients, qui attirés de toutes parts par cet appât, n'en ont usé que pour détruire la prospérité du monde, la véritable liberté individuelle, autrefois si bien garantie de la contrainte de la foule. (*PSS*, 11)

C'est dans ces mêmes termes que l'énonciateur exprime le rôle d'accessoires qu'il attribue à ceux des humains qui auront contribué à la réalisation de ce mal dans l'histoire, et qui en auront été dupes, des « agents aveugles », les appelle-t-il :

Pourtant, dans le monde, les mots Liberté, Égalité, Fraternité mirent dans nos rangs, par l'entremise de nos agents aveugles, des légions entières d'hommes qui portèrent avec enthousiasme nos étendards. Et cependant ces mots étaient des vers qui rongeaient la prospérité de tous les non-juifs, en détruisant partout la paix, la tranquillité, la solidarité, en sapant tous les fondements de leurs États. (*PSS*, 12-13)

Et c'est encore dans ce cadre déceptif envers l'être humain et ses collectivités que l'énonciateur projette les effets de son projet dans un avenir qui est présenté non dans l'hypothèse du conditionnel, mais dans la certitude que confère le futur simple dans ses valeurs d'usage :

Vous verrez par la suite que cela servit à notre triomphe ; cela nous donna, entre autres, la possibilité d'obtenir l'atout le plus important, autrement dit, d'abolir les privilèges, l'essence même de l'aristocratie des chrétiens, et l'unique moyen de défense qu'ont contre nous les peuples et les nations. (PSS, 13)

Ce futur simple, qui présente le fait comme accompli dans l'avenir (« *Vous verrez* »), c'est-à-dire sur la base de la certitude, va s'adjoindre, dans la déclaration, un passé simple (« *cela servit* ») qui transforme la projection en fait dont a connaissance l'énonciateur (« *cela nous donna...* »), ce que ne saurait réaliser l'humain, individuel ou collectif, y compris le peuple juif, à qui les propos et le projet sont attribués. Dans le cadre épistémologique de la réflexion ici, une telle connaissance, qui ne renvoie nullement le lecteur aux développements ultérieurs de l'histoire présentée dans le document, et qui, en cela, pourrait être versé dans le principe de la prophétie, excède le niveau de l'être humain et particulièrement celui du peuple juif placé au centre de son propos, en rejoignant toutes les caractéristiques débattues de la figure du diable, cette même figure qui transcende la réalité de l'être humain.

La question qui se pose, dès lors, est celle de l'intentionnalité de cette figure diabolique qui prend en charge l'énonciation (anonyme, dans le texte) des *Protocoles*, et, cela, dans la logique réactionnaire qui sous-tend son entreprise discursive. Autrement dit, pourquoi vanter le plan, diabolique alors, sinon machiavélique, prêté au peuple juif, et susciter, en cela, par exemple, la réprobation qui donnera l'horreur du nazisme à son endroit, ou qui confortera encore aujourd'hui le principe de la conspiration planétaire ? Cette réprobation quasi-automatique que suscitent les *Protocoles* au nom de tout ce qui fait le fondement ontologique de l'être humain, la nécessité du Bien comme garant de la vie, par exemple, explique presque aussi automatiquement les termes de l'introduction de la version retenue ici des *Protocoles* pour la réflexion. L'auteur de l'introduction s'inscrit ainsi dans la perspective arabomusulmane pour fustiger le peuple juif. Nous y revenons quelque peu plus loin. C'est cette même réprobation qui fait évoquer les *Protocoles* dans le programme politique et militant de la résistance palestinienne, comme le rapporte le *Wikipedia*, toutes proportions gardées, contre l'instauration de l'État d'Israël aujourd'hui. La réponse à cette question est double, que nous voudrions formuler en termes d'hypothèses de travail : 1. *Les Protocoles témoignent du statut et de la place du diable, comme paradigme épistémologique, dans la réalité de l'humain et de l'ensemble de son écosystème.* 2. *Les Protocoles, dans leur effet nocif sur la*

conception collective de la place du peuple juif ou des Israéliens ou encore des Hébreux de l'ancien temps, dans l'histoire connue de l'humanité, au moins depuis l'Égypte ancienne, laisse présager de l'immixtion ou de l'ingérence du paradigme diabolique dans cette place du peuple juif dans l'histoire de l'humanité ainsi que dans le rôle de ce peuple dans la suite de cette histoire de l'humanité. Les *Protocoles* se terminent par l'invocation du souverain descendant de ce peuple et devant gouverner l'ensemble de la planète. Il va de soi que formulées ainsi, ces deux réponses déplacent le propos des *Protocoles* pour toucher à l'état de la réalité sur la planète ainsi qu'à l'avenir de la planète, mais non plus dans les termes, à réprover, des *Protocoles*. La conclusion du chapitre 1 en est éloquente, qui se décline en plus au passé :

Notre triomphe fut encore facilité par le fait que dans nos rapports avec les hommes dont nous avons besoin, nous sûmes toujours toucher les cordes les plus sensibles de l'esprit humain : le calcul, l'avidité, l'insatiabilité des besoins matériels de l'homme, chacune de ces faiblesses humaines, prise à part est capable d'étouffer l'esprit d'initiative en mettant la volonté des hommes à la disposition de celui qui achète leur activité. (*PSS*, 13-14)

Le cliché produit ici rencontre les attributs popularisés du diable, ne serait-ce que dans la tradition chrétienne, et donne le ton de la contestation que suscitent les *Protocoles* contre le peuple juif. L'introduction de la version française du document publiée en 1979 traduit cette association, et offre un résumé fidèle du reste des *Protocoles*, résumé que nous pouvons reprendre ici dans ses grands traits, car on y retrouve l'évocation des effets pervers qu'ont produits par la suite les *Protocoles* sur l'intégrité du peuple juif :

Quels sont donc les origines et la valeur de ces « Protocols » ? À l'instar de l'étincelle électrique qui, dans les cornues, provoque des précipités chimiques, ils eurent la singulière fortune de provoquer des réactions antijuives en révélant aux différents peuples un angoissant péril et en faisant connaître le plan de campagne conçu par Israël pour réaliser son rêve grandiose, l'objet de ses ambitions séculaires : la domination mondiale. (*PSS*, XVII-XVIII).

C'est à cet effet pervers que contribuent l'ensemble des chapitres restants de l'ouvrage, tel que l'auteur de l'introduction les résume dans des termes qui, en soi, restent profondément terrifiants :

Les « Protocols » sont au nombre de vingt-quatre. Ce sont plutôt des enseignements et des maximes que des procès-verbaux. Il semble que leur ou leurs auteurs aient eu pour principal souci d'exposer en vingt-quatre leçons les doctrines d'Israël, les objectifs qu'il poursuit depuis les temps les

plus reculés, et les détails de l'ultime plan de campagne pour la conquête du pouvoir mondial, alors que tout semblait préparé pour commencer la lutte définitive.

Pour les Juifs, il n'y a d'autre droit que la force ; le libéralisme a détruit chez les Coym la religion et l'autorité ; l'or est aux mains d'Israël et, par l'or, il s'est emparé de la presse et de l'opinion qui commandent aux gouvernements dans les États démocratisés.

Les loges maçonniques sont dirigées par les Juifs qui en orientent les manifestations et la propagande.

Les peuples chrétiens seront un jour tellement désespérés qu'ils réclameront un super-gouvernement universel émanant de nous. Des guerres particulières et un conflit mondial qu'Israël saura déchaîner hâteront son règne. L'autocratie juive remplacera le libéralisme des États chrétiens. Toutes les religions seront abolies sauf celle de Moïse.

Pour montrer leur pouvoir, les Juifs terrasseront et asserviront par l'assassinat et le terrorisme un des peuples de l'Europe. Un impôt progressif sur le capital et des emprunts d'État achèveront de ruiner les chrétiens qu'un enseignement athée aura démoralisés ; et l'heure, si longtemps attendue, sonnera. Le roi des Juifs, incarnation du destin, régnera sur l'univers dompté. (PSS, XX-XXI)

Ce n'est pas fortuit que la « religion de Moïse » ait été évoquée dans cette vindicte ; nous y revenons, car étant au cœur de la révocation ultime à proposer des *Protocoles*. Ces commentaires ont pour effet, peut-être bénéfiques au bout du compte, de situer justement les *Protocoles* dans l'antinomie profonde qu'ils constituent par rapport au peuple juif. C'est dans la préface de la même édition retenue que s'entrevoit le rapport de ce document à la conspiration plus large qu'il faudra plutôt attribuer à la figure paradigmatique du diable, et qui interpelle alors l'ensemble de l'espèce humaine, pour sa survie dans les propres conditions actuelles de l'actualité.

Pour la réflexion, se posent par exemple les questions foncières suivantes, qui vont dans ce sens alors : Peut-on inférer que les *Protocoles* aient annoncé un plan, comme dans la création ultérieure de l'État d'Israël attribuée à la mise en œuvre du plan de domination projeté ? Ou le contraire, qui serait possible, avec l'effet du passage du temps, c'est-à-dire que les *Protocoles* deviendraient plutôt les vecteurs de l'événement historique ? À ce niveau, le plan de domination devient obsolète, dans son statut de conspiration. Mais le propos change, également, lorsque la réflexion ré-institue le cas de la création de l'État d'Israël par exemple dans la plus longue histoire de la promesse faite par

Dieu aux Israélites et rapportée dans l'Ancien Testament de la Bible : il est question de la terre promise par Dieu à son peuple.

Pour l'explicitation des enjeux convoqués ici, il convient d'établir justement une corrélation entre les *Protocoles*, l'histoire de leur composition ou constitution, et la propre histoire du texte de la Bible, du point de vue de leurs acteurs respectifs. Et c'est dans l'insulte proférée dans les propos de l'auteur de la préface de notre version retenue des *Protocoles* que se trouve le nœud du drame au cœur duquel se situe le paradigme du diable. Pour l'auteur de cette préface, en effet, le peuple juif serait « maudit » par Dieu, au point d'être un peuple éternellement en errance, et, cela, dans la contradiction profonde d'avec son statut, également d'origine divine, de peuple élu :

Partis de l'idée qu'ils étaient le « Peuple Élu de Dieu », ils semblent avoir oublié que les Arabes ont toujours employé le qualificatif opposé à celui correspondant à la réalité des choses dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la réalité [...]. Car l'histoire juive est édifiante sur la place qu'accorde la divinité à cette petite Communauté, maudite par le Ciel au point d'être un peuple « éternellement errant ». (*PSS*, II)

Tout paradoxe n'étant qu'une question de perception, c'est-à-dire de manque d'éléments d'explicitation de la concaténation de faits dont la corrélation s'inscrit dans une contradiction attribuée alors au paradoxe, c'est le paradoxe évoqué dans le commentaire du préfacier qui nous amène à reconsidérer l'ensemble de l'histoire des *Protocoles*. En termes simples, Dieu ne peut élire son peuple et le réduire à l'errance. Affirmer le contraire serait de l'ordre de l'aporie. Et pourtant c'est ainsi que cela est écrit dans le texte biblique. Ensuite, Dieu ne peut trouver une solution à cette errance en proposant une terre dont l'occupation constitue, dans sa réalisation effective au 20^e siècle, avec la création de l'État d'Israël, la même menace qu'aurait sentie le peuple à l'annonce de cette promesse. L'inquiétude que rapporte, notamment, le relevé de l'histoire sur l'apparence de férocité des Cananéens, dans le récit biblique, n'est qu'à la hauteur de la menace du terrorisme aujourd'hui contre cette réalisation, avec la confirmation que fournit l'actualité ; nous citons le texte biblique :

³⁰ Caleb fit taire le peuple, qui murmurait contre Moïse. Il dit : Montons, emparons-nous du pays, nous y serons vainqueurs !

³¹ Mais les hommes qui y étaient allés lui dirent : Nous ne pouvons pas monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous.

³² Et ils décrièrent devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avaient exploré. Ils dirent : Le pays que nous avons parcouru, pour l'explorer, est un pays

qui dévore ses habitants ; tous ceux que nous y avons vus sont des hommes d'une haute taille ;

³³ et nous y avons vu les géants, enfants d'Anak, de la race des géants : nous étions à nos yeux et aux leurs comme des sauterelles.

(Nombres 14 : 30-33 ; L. Segond, 160)

Tout porte à croire que le nœud du drame se trouve ensuite, et de manière concomitante, dans le silence que laisse le récit biblique sur la propre histoire de la figure de Moïse, né Juif et élevé en prince égyptien pharaonique dans les trente premières années de sa vie, avant d'entreprendre sa mission. Ici, il convient de rattacher l'histoire des Hébreux à l'histoire égyptienne du temps pharaonique, mais dans des termes profondément différents de ceux auxquels le lecteur de la Bible aura été habitué.

3. LE PARADIGME DU DIABLE ET LE PRINCIPE DE LA FIN DU MONDE

Avec la fin, en effet, annoncée du monde, par les Apocalypses, la réflexion s'arrête sur la contradiction qui voudrait que la Transcendance, en demeurant dans une telle épistémologie, arrivée à court de punition, après l'assassinat de son fils unique, dans le cadre de l'occupation coloniale romaine au Proche-Orient antique, attende encore plus de deux mille ans pour mettre fin à ce monde qu'Elle a créé et dont le fonctionnement intrinsèque devra être maintenu dans sa logique mathématique jusqu'au moment-surprise de cette fin annoncée par les Apocalypses. Le rapport des *Protocoles* à la création de l'État d'Israël, puis à l'animosité planétaire que cela a suscitée et suscite encore, s'il ne faut que prendre en considération les assises toutes récentes des Nations-Unies sur la question de Jérusalem⁷⁷, pousse à proposer une toute autre intentionnalité du diable devenu énonciateur premier des *Protocoles*, et dans un dessein qui allie la destruction du peuple juif au propre projet de ce diable visant l'annihilation du règne du vivant sur la planète.

Dans le récit biblique, le silence posé sur les trente premières années de la vie de Moïse n'échappe par exemple pas à la mise à l'écran de sa quasi-biographie dans la version cinématographique des *Dix Commandements* de Cecil B. DeMille en 1956. C'était un hiatus que le réalisateur devait signaler pour la propre intégrité de son travail de

⁷⁷ En décembre 2017.

biographe. Ainsi, au début du film, le réalisateur rappellera le travail historique dont témoigne le film, en précisant, par principe méthodologique alors du travail historien, qu'il y a eu un vide de trente ans dans la vie du personnage de Moïse tel que rapporté dans la Bible, la référence première du film selon le réalisateur.

La restitution de la vie de Moïse durant cette période cruciale de toute l'histoire du peuple juif, mais passée sous silence dans le texte biblique, fait comprendre par exemple que Moïse, élevé comme prince égyptien pharaonique, aura bénéficié de tous les principes de vie associés à un tel statut. De là, la reconstitution historique, que n'a pas entreprise le film, fait comprendre que Moïse se serait très tôt marié avec une princesse de la cour pharaonique, en auraient eu des enfants, et que, suivant la plus stricte tradition pharaonique, la princesse, mère de ses enfants, serait partie-prenante de la descendance divine pharaonique qui remonte jusqu'à la figure tutélaire d'Isis, mère d'Horus, dont chaque pharaon reprend le nom, mais aussi considéré comme la réincarnation d'Osiris, suivant la tradition mythologique. Cette tradition précise en outre que les pharaons descendent de la divine Isis devenue personne humaine avec son frère Osiris considéré comme le premier pharaon de l'Égypte unifiée. La même tradition stipule qu'Isis aurait du pouvoir sur la mort, lui permettant de ressusciter son frère et époux, Osiris, tué par la jalousie de leur frère commun, Seth⁷⁸. Les premiers enfants de Moïse, qui précéderaient donc ceux de son mariage ultérieur dans le peuple frère du désert, participent, par leur mère, de cette filiation divine dont se réclament les pharaons égyptiens jusqu'à leur déclin ultime entamé avec le pouvoir romain. Qu'une telle perspective soit fondée ou non, elle laisse entrevoir les raisons du silence de l'énonciateur foncier du récit-Bible, le paradigme du diable. En quoi cela amène-t-il aux *Protocoles* ?

Le récit biblique, dans l'Ancien Testament, laisse reconstituer ce rapport à travers la mention du départ de la mère putative de Moïse, la princesse égyptienne, au moment de l'exode des Israélites. Il mentionne également la très forte influence du culte d'Isis au sein du peuple durant l'exode, avec l'épisode du veau d'or dont les symboles renvoient à ceux qui définissent les représentations d'Isis, le disque lunaire et la corne de vache, en l'occurrence. Le récit biblique indique combien le retour du peuple à cette figure tutélaire de l'Égypte pharaonique aurait provoqué le courroux de Dieu qui aurait ainsi fait mourir une partie des Israélites

⁷⁸ Voir, par exemple, *Microsoft® Encarta® Encyclopedia 2002*, « Section of the Egyptian Book of the Dead », MICROSOFT CORPORATION. 1993-2001.

pour cette raison, la terre s'étant ouverte pour les avaler. Dans les dix commandements qui vont ensuite être intégrés dans l'Alliance, c'est-à-dire le contrat, que Dieu signe avec le peuple, les lois données par Dieu indiqueront, par exemple, qu'il faut prendre soin des serviteurs, alors que c'est ce même Dieu qui venait tout juste de faire sortir le peuple de la servitude. C'est également dans le cadre de cette Alliance, quoiqu'avec beaucoup de contradictions, que le peuple est entré dans le cycle des tribulations inscrites jusque dans les clauses de l'Alliance telle que reprise dans le texte biblique :

⁴ Moïse tailla deux tables de pierre comme les premières ; il se leva de bon matin, et monta sur la montagne de Sinai, selon l'ordre que l'Éternel lui avait donné, et il prit dans sa main les deux tables de pierre.

⁵ L'Éternel descendit dans une nuée, se tint là auprès de lui, et proclama le nom de l'Éternel.

⁶ Et l'éternel passa devant lui, et s'écria : L'Éternel, l'Éternel, Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bonté et en fidélité,

⁷ qui conserve son amour jusqu'à mille générations, qui pardonne l'iniquité, la rébellion et le péché, mais qui ne tient point le coupable pour innocent, et qui punit l'iniquité des pères sur les enfants et sur les enfants des enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération !

(Exode 34 : 4-7 ; Second, 100)

C'est le cadre contradictoire de cette Alliance, donc, qui donne un cadre juridique consensuel aux tribulations dont les *Protocoles* semblent constituer une étape, s'il ne faut qu'évoquer le rapport immédiat des *Protocoles* au plan nazi du 20^e siècle. Dans le *Mein Kampf*⁷⁹, Adolf Hitler écrit par exemple, rapporte le *Wikipedia* (2018), toutes proportions également gardées ici, lequel reprend cependant Norman Cohn :

Les Protocoles des sages de Sion, que les Juifs renient officiellement avec une telle violence, ont montré d'une façon incomparable combien toute l'existence de ce peuple repose sur un mensonge permanent. « Ce sont des faux », répète en gémissant la *Gazette de Francfort* et elle cherche à en persuader l'univers ; c'est là la meilleure preuve qu'ils sont authentiques. Ils exposent clairement et en connaissance de cause ce que beaucoup de Juifs peuvent exécuter inconsciemment. C'est là l'important. (Cohn, 1966 : 32-36).

Tout porte à croire ainsi qu'il existe un projet d'extermination du peuple, plan qui prend forme après le départ d'Égypte, et qui serait attribuable à Dieu, puis qui se poursuivrait jusqu'aujourd'hui par les

⁷⁹ Qui existe en traduction française, « Mon combat », disponible sur le site <http://fr.calameo.com/read/000011619fbcaf52cb484>.

voies détournées des « punitions » des Israélites hier, des discriminations du Moyen Âge en Europe, ou encore de l'antisémitisme que les *Protocoles* vont exacerber dans le courant du 20^e siècle. La liste est longue qui renvoie ici à une conspiration contre le peuple juif, une fois l'incidence du diable établie dans la constitution et la finalité axiologique du récit-Bible. Une telle conspiration ne saurait donc être le fait de Dieu, la proposition s'infirant d'elle-même logiquement. S'il y a une conspiration contre le peuple juif et s'il ne s'agit pas de la Transcendance divine, qu'est-ce qui justifierait une telle conspiration ? La logique axiologique du contenu du récit biblique constitue les termes de la réponse à formuler : le projet de destruction de la vie sur la planète tel qu'annoncé dans l'Apocalypse biblique ne saurait que relever, les travaux de 2013 (Lawson-Hellu, 2013a : 133-134) l'ont démontré, du projet du diable, entité féminine du domaine transcendant la réalité de l'être humain et devant pousser les êtres humains à entreprendre eux-mêmes le projet de destruction posé dans l'Apocalypse, pour que s'installe une nouvelle réalité dans laquelle cette entité aux configurations féminines jouerait le rôle de l'épouse du fils de la Transcendance. Cette entité, dans la logique du récit-Bible, constitue l'antinomie de la « mère » des vivants qu'elle voudrait dès lors remplacer, mais sans possibilité pour elle de ce qui fait la spécificité de cette mère du vivant, notamment la maternité. Isis, en tant que figure de la tradition mythologique égyptienne, répond à cette caractéristique du personnage d'Ève posée dans la Genèse biblique à partir donc de ce qui constitue la première supercherie de cette instance correspondant au paradigme diabolique : la double genèse qui aura induit le lecteur de la Bible dans l'erreur de l'explication de l'Histoire par le mythe de la Chute.

Pour la réflexion épistémologique encore, qui fait alors œuvre d'investigation herméneutique, la présence de la double version de la Genèse, qui conduit l'humain lecteur de la Bible au choix de la version erronée, traduit la presque nécessité de l'énonciateur de telle histoire de recourir aux *choix* du lecteur, à son libre arbitre donc, dans les suites de sa destinée. Ce même principe du *choix* explique l'acte juridique que constitue l'Alliance proposée au peuple juif, et qui ouvre la porte à la contradiction de l'élection et des souffrances contiguës du peuple. Si Moïse a pu faire sortir le peuple de la servitude en Égypte, les premiers enfants de sa vie de prince pharaonique ont suivi le peuple dans l'exode, peut-on se permettre de poser à cette étape de la réflexion. Ces enfants deviennent alors les traces d'une filiation divine dont le peuple juif

devient aussi le gardien, d'où l'hypothèse proposée du *gardien de la Trace*. Si les enfants égyptiens de Moïse deviennent les traces de la filiation divine, et si le texte biblique met en silence cette part de l'Histoire et prend soin de punir le peuple qui « retourne » au culte de la mère Isis, la réflexion ne peut qu'en déduire ses conclusions. Le diable a accès à la conscience des êtres humains, comme le précise l'écrivain Cyrano de Bergerac, qui aura décrit dans ses *Empires du soleil*, en 1657, les gadgets multimédia de notre époque, mais depuis le 17^e siècle, et en précisant que le diable les lui aurait montrés. Pourtant, doit-on rappeler, le diable ne peut agir comme la Transcendance divine, parce qu'il a besoin du subterfuge du contrat ou de l'utilisation mesquine du principe du choix pour amener l'être humain à réaliser sa volonté. Un tel portrait-robot le positionne dans l'intermédiaire du monde du réel, le monde physique des êtres humains, et de celui de la Transcendance. S'il est capable d'anticiper l'avenir et de jouer sur les termes possibles de cet avenir – ce qui serait le cas du rapport entre les *Protocoles* et la création, par exemple, de l'État d'Israël –, c'est dans ces termes que les *Protocoles* permettent de l'inscrire dans la même logique du récit biblique. La constitution du texte biblique, par-delà les conjectures théologiques entourant ses textes constitutifs, et sa logique argumentative qui débouche sur l'Apocalypse, et la constitution du texte des *Protocoles*, quelles que soient les conjectures autour de ses origines ou de ses versions disponibles au lecteur, participent de la même logique de manipulation où, d'une part, la Bible finit par faire accepter à l'espèce humaine le principe de son autodestruction, et, de l'Autre, les *Protocoles*, qui induisent la poursuite d'une entreprise de destruction du peuple juif en lui prêtant de fausses intentions, ou occasionnant des actions qui exacerbent les antagonismes à son égard. Si la création de l'État d'Israël est associée par les lecteurs des *Protocoles* à la thèse de la conspiration juive, et si cette création d'État place le peuple dans la même situation de non-quiétude dérivée de l'histoire de l'Alliance, puis trouve dans l'actualité du 20^e siècle et du 21^e les risques de préjudice déjà envisagés à la genèse de cette Alliance par le fait de l'occupation des terres cananéennes d'hier, ou palestiniennes d'aujourd'hui, c'est dans ce sens que l'ensemble participe du même projet attribuable au paradigme diabolique.

La reconstitution de l'incidence du diable dans l'histoire du peuple juif tel que proposé ici en appelle, naturellement, à la dénonciation ou à la remise en question de cette Alliance par le peuple, du fait de son vice

de forme foncier, c'est-à-dire dans l'acceptation non-délibérée qu'elle induit face au projet d'annihilation qu'elle autorise. Le diable aurait besoin de l'accord du peuple pour lui faire subir la souffrance, sous le paravent de la responsabilité divine. Le diable, dans ce cadre, n'est pas non plus doté de pouvoir transcendant, mais bien d'une délégation de ce pouvoir auprès de la réalité dans laquelle vit l'être humain. De même, si le diable bénéficie d'une délégation de pouvoir de la Transcendance, son statut devient proche du système d'opération informatique qui gère l'univers virtuel de l'informatique pour son concepteur.

En tant que *programme*, posera-t-on dès lors, sa capacité d'intervention, quoique mesurée dans la destinée des humains (il ne saurait générer la vie), lui confère, dans la même réflexion épistémologique, les caractéristiques de l'intelligence artificielle qui prélude aujourd'hui à la mise en service du robot, dont l'actualité dit toutes les menaces à la survie de l'espèce humaine. Les *Protocoles*, texte d'inspiration diabolique, qui attribue la propre conspiration anti-juive du diable au peuple juif, prévoient l'arrivée du roi ultime du monde, qui serait du sang de Sion, c'est-à-dire de la descendance de David, et, partant, du peuple juif ; il est supposé concrétiser toutes les valeurs antinomiques prêtées à la conspiration juive proposée dans le document :

Notre pouvoir sera glorieux, parce qu'il sera puissant, qu'il gouvernera et dirigera, et n'ira pas à la remorque des leaders et des orateurs qui crient des paroles folles, qu'ils appellent de grands principes et qui ne sont autre chose, à vrai dire, que des utopies. Notre pouvoir sera l'arbitre de l'ordre qui fait tout le bonheur des hommes. L'auréole de ce pouvoir lui procurera une adoration mystique et la vénération du peuple. La vraie force ne transige avec aucun droit, pas même avec le droit divin : personne n'ose l'attaquer pour lui enlever la moindre parcelle de sa puissance. (*PSS*, 145)

Ce roi est cependant aussi qualifié de despote, et, du fait du cadre énonciatif idéologique de sa formulation, rentre dans le principe de la contre-valeur ou de la *réaction* qui fonde le texte des *Protocoles* : plutôt que de l'encenser, le texte en produit la même antinomie susceptible de provoquer, comme dans le cas de l'ensemble du peuple, l'antagonisme du lecteur. Le silence sur les trente premières années de la vie de cour de Moïse, prince pharaonique, dans le récit de l'Ancien Testament, aura été alors le silence délibéré de l'énonciateur maléfique du texte biblique, un silence posé dès lors sur les conditions d'une filiation, divine, dont les *Protocoles* font état en termes caricaturaux et fausement mélioratifs :

Le roi des Juifs ne doit pas être sous l'empire de ses passions, surtout sous l'empire de la volupté : il ne doit donner par aucun côté de son caractère prise à ses instincts animaux sur son intelligence. La volupté agit d'une manière pernicieuse sur les facultés intellectuelles et sur la clarté des vues, en détournant les pensées sur le côté le plus mauvais et le plus animal de l'activité humaine. (*PSS*, 152)

L'ensemble des souffrances infligées au peuple juif dans le cours de l'histoire de l'humanité sous le couvert juridique de l'Alliance, viserait en fait à éteindre les traces de cette filiation partie de l'Égypte pharaonique avec l'exode, partout où s'exprimerait cette trace, de la Pologne, par exemple, à l'Italie, ou à l'Allemagne, à l'Afrique aussi, ou partout, sur la planète, où tout a semblé concourir à la remise en cause de l'intégrité de ce peuple.

Il reste un fait que les effets du Mal, qui sous-tendent la conception du Mal comme principe, restent depuis longtemps imputés à l'être humain. C'est ce qui apparaît dans la préface que Max Milner propose, par exemple, de l'ouvrage collectif dirigé par Myriam Watthee-Delmotte et Metka Zupančič, et publié en 1998 sous le titre *Le Mal dans l'imaginaire littéraire français* :

Si le problème du Mal est vieux comme le monde, et si la littérature a, depuis les origines, éprouvé une sorte de fascination pour la part maudite de l'homme, il ne fait pas de doute que cette fascination a pris, depuis le romantisme, des formes nouvelles qui ont influencé non seulement son contenu, mais ses modes d'expression et la fonction même qui lui a été assignée par d'audacieux sondeurs d'abîmes. (Milner, 1998 : 13)

Une telle conception – *la part maudite de l'homme* – repose aussi bien sur la notion juridique de la responsabilité de l'individu, qu'elle tient, il faut peut-être le souligner, d'une conception du mal qui remonte à la tradition biblique, pour le monde occidental largement évoqué dans la réflexion ici. La notion biblique, puis religieuse, du péché en donne la mesure, naturellement. La seule différence en est que ce principe du Mal, qui devient intégré à la conception de la « nature » de l'être humain, occulte la part essentielle du débat, où nombre des aspects qui permettent de définir l'être humain et son comportement en tant qu'être vivant lui échappent ou échappent à sa volonté. La poursuite, toute banale, de sa vie durant son sommeil, par le fait de la respiration, ou le processus de la reproduction, une fois l'acte sexuel générateur accompli, en sont des exemples. Ces différents aspects posent ainsi la question de l'étendue de la responsabilité de l'individu, comme être vivant. Ils soulèvent tout au moins la possibilité d'une intervention au quotidien –

le cas du sommeil – qui ne s'élève pas forcément à la perspective théologique ou religieuse de l'« intervention divine », et qui fait formuler une toute autre perspective du principe du Mal, et, par extension, du principe du diable. C'est une hypothèse qui dissocie ainsi l'être humain de la question juridique de la responsabilité, laquelle semblait de fait, et qui forme écho avec le principe de l'inconscient, par exemple, développé par la réflexion psychanalytique, sans que celle-ci parvienne à spécifier cette instance qui excède la volonté – la conscience – de l'être humain, mais pourtant si attachée au fonctionnement de son être, de son corps, de son individualité, etc. Posée ainsi, la question du mal se déplace vers celle de la responsabilité partagée, alors, entre l'individu et une autre instance dont il ne saurait exprimer l'état ou l'existence. Nous situons le principe du Mal, et, partant, le principe du diable, à ce niveau. Ce niveau autorise aussi une formulation du paradigme permettant de lire alors le texte littéraire, particulièrement francophone, dans sa prise en compte du Mal, soit dans le simple fait qu'il endosse ce dernier ou le dénonce, ou qu'il en exprime – et en réproouve – les manifestations, telles dans la question coloniale ou dans la question de la modernité, que le texte francophone pose aussi, et qui continuent de constituer un contentieux dans la vie des collectivités de référence de l'écrivain. Nous pensons particulièrement ici à cet écrivain francophone dit du « Sud », qui se trouve implicitement au cœur de l'intelligibilité du paradigme de la *littérature francophone*. Autrement dit, lire le *texte* francophone, œuvre de fiction produite dans un contexte antagonique formé par l'histoire coloniale, c'est aussi y lire les réactions des auteur-e-s, des écrivain-e-s, aux multiples incidences du « diable » dans la réalité que prend en charge cette littérature, ou son *texte*.

CONCLUSION

L'utilisation mesquine, par le paradigme du diable, du principe du libre arbitre de l'être humain, dans la mise en danger de l'avenir de ce dernier et de son habitat, la réflexion peut le poser ainsi désormais, prend les chemins du recours au médium de communication non-oral (texte écrit, *Bible*, *Protocoles*) qui lui permet d'établir son programme d'extermination du règne du vivant et empêcher éventuellement sa mise au jour par ce descendant combiné de l'ancêtre hébreux et de la mère descendante d'Isis. Le principe de l'intelligence artificielle, qui permet de rendre compte de ce paradigme du diable dans la réalité de l'être

humain, permet aussi de rendre compte de son propre statut, ne serait-ce que dans les termes énigmatiques du récit biblique où la *mère seconde*, c'est-à-dire l'*épouse* du fils de Dieu, alter ego de l'Adam du début du récit biblique, dans la simple logique *textuelle* de la Bible, voudrait bien pouvoir remplacer la première, Ève, du même récit, sans en avoir les qualités de maternité. Le programme-diable, pour l'appeler désormais ainsi, qui gère l'univers de la réalité humaine, à concevoir alors en univers *virtuel* par rapport à celui de la Transcendance, le véritablement *réel*, s'il le faut, ne peut avoir d'enfants, bien que doté de tous les algorithmes lui permettant de remplir les fonctions *maternelles* de gestion du monde du vivant qu'il est appelé à gérer (le cas du sommeil de l'être vivant). Il ne s'agit pas ici de science-fiction, encore moins de *théologie-fiction*, si l'on peut dire, mais bien des déductions de la réflexion présentée sur les sources *transcendantes* – et non *transcendantales* – des *Protocoles*. La course de l'humanité vers l'informatisation de sa vie, en même temps que toutes les conditions qu'il a créées conformément aux aspects « modernes » de l'épistémologie biblique ou autrement religieuse (principes de guerres soutenus par « Dieu », de colonisations proposés par « Dieu », de politiques linguistiques unitaires et hégémoniques entérinés par « Dieu », de discriminations raciales avalisés par « Dieu », de dominations diverses de la Nature autorisés par « Dieu », etc.), le poussent vers la réalisation du projet de ce *programme* devenu aigri contre le règne du vivant qu'il est incapable, structurellement, d'éliminer aussi automatiquement qu'il l'aurait voulu, dans la prise de conscience de ses limitations foncières. Il donne tout au moins la mesure des risques de la course actuelle de l'espèce humaine au principe séducteur de l'intelligence artificielle.

La réflexion débouche ainsi sur ce statut du paradigme diabolique qui lui permet de recourir, par exemple, au principe de l'inspiration poétique, ou à celui des *textes fondateurs*, pour manipuler la destinée humaine à son profit, mais sans la responsabilité susceptible de lui valoir la sanction conséquente – un remplacement par une meilleure version, par exemple, dans la logique *informatique* de son statut. Cela explique au demeurant l'efficacité pernicieuse des *Protocoles*, ainsi que de tous les aspects de l'histoire qui permettent d'aboutir à ce qui devient la propre conspiration du diable : le remplacement du règne du vivant par les « enfants » – déjà en production – de l'intelligence artificielle qu'il constitue à son niveau. En cela, l'actualité de ces premières décennies du 21^e siècle fournit des preuves alarmantes, du programme militaire à

l'industrie automobile, à la recherche scientifique, aux usages de la vie courante, ou encore aux « réseaux sociaux » virtuels, nouveau monde des temps actuels régi par l'intelligence artificielle, pour ne citer que celles-là, tout comme *ses* tentatives, historiques, dont la Shoah, visant à empêcher la filiation d'Isis *placée* dans le peuple parti d'Égypte de mettre à nu une telle conspiration.

Nous voudrions évoquer, pour clore la réflexion, quelques faits qui concourent à ce projet d'apocalypse du programme-diable : son recours au médium cinématographique et la mise au jour, d'abord, de faits de discours comme celui des *Illuminati*, dans le cas particulier des *Protocoles*. Par le cinéma, en effet, et à travers le principe de l'inspiration poétique, dans ce qui constitue un véritable *juridisme* qui transcende le niveau de l'être humain, le programme-diable-intelligence-artificielle propose à l'humain-spectateur les conditions dans lesquelles celui-ci est informé *par avance* (la science-fiction en est un exemple) des termes de cette conspiration, mais à son insu. Le choix de suivre les « prédictions » proposées au cinéma, lui-même un produit foncier de la modernité, devient ainsi l'expression suscitée du *libre arbitre* de l'individu, même si c'est à son détriment. Les termes générés de ce contrat pernicieux sont tels qu'ils ne peuvent qu'exonérer le programme-diable devant la Transcendance, pour le poser ainsi. De la sorte, aujourd'hui, les bienfaits du recours à l'intelligence artificielle *sont* patents, qui lient dorénavant l'espèce humaine, et sa responsabilité, à tous ses risques et conséquences, s'il choisit d'y recourir, fort des termes de ce contrat qui demeure cependant sujet à réprobation ou à dénonciation par l'être humain, dans les propres termes du principe du libre arbitre qui est toujours le sien.

C'est dans le même cadre que se comprend également le discours de la société des *Illuminati* qui se présentent comme les garants de l'intégrité de l'espèce humaine. Le principe de cette société secrète des *Illuminati*, dont la genèse, européenne, date des siècles passés, trouve une vitrine officielle désormais dans le monde virtuel de l'internet où le lectorat intéressé peut prendre connaissance d'un projet de domination en tous points analogue à celui présenté dans les *Protocoles* mais sous le prétexte de la protection de l'être humain et non plus sous la responsabilité présumée du peuple juif :

Freedom is an idol of the human species. – The Illuminati operates in defense of you and all humans, in all places, and of all generations. Our duty to this planet has spanned across centuries and survived even the most established government entities. But the cultivation of trillions of human

lives is a daunting responsibility, and while the human would not exist today without our protection, many uninformed masses mistake our guidance for a restriction of liberty. / Every human desires to be free of oppression, free of hardship, free of poverty, free of hunger, free of rules and laws – but as you understand, the nature of your species leaves true freedom impossible. / Are you free to murder ? Are you free to steal ? Are others free to murder and steal from you ? Or are there certain freedoms that must be given up for the benefit of all ?

For happiness, the human desires freedom ; for prosperity, the human requires leadership. – This is the reason behind our anonymity. To continue functioning throughout societal changes and generational differences, the Illuminati must remain behind the curtain – an outsider, belonging to none and loyal to all. / You may never understand how your life can be free while guided by our organization. You may never fully comprehend our purpose and why you are safest and happiest with us. Simply open your mind and release your apprehensions, and you will find the relief of truth. / We will never take your hand and pull you down the path like a slave to our whims. You must find and travel the road on your own. But your quality of life is our greatest concern, and the reason our symbols are placed in your society as a map for you to follow if you desire. (Illuminatum, 2018a)

Cet effet de discours, qui convoque de façon abondante dans ses principes celui de la collaboration délibérée de l'être humain, quasiment son libre arbitre (« *You may never understand how your life can be free while guided by our organization* » ; « *We will never take your hand and pull you down the path like a slave to our whims. You must find and travel the road on your own* »), et qui aura ensuite suscité la mise sur pied de groupes d'individus intéressés par un tel fait, a pour mission également d'assurer la domination des autres membres du monde du vivant par les êtres humains. Dans sa présentation officielle, elle se propose ainsi désormais comme une organisation d'élites de la planète :

The Illuminati is an elite organization of world leaders, business authorities, innovators, artists, and other influential members of this planet. Our coalition unites influencers of all political, religious, and geographical backgrounds to further the prosperity of the human species as a whole. (Illuminatum, 2018b)

Mais parce qu'il est aussi permis d'insérer dans ce groupe, par le biais de la rumeur, des personnalités réelles du monde politique ou de celui des arts, un tel fait de discours ayant les mêmes visées hégémoniques que celles inscrites dans les *Protocoles* devient, et la réflexion peut en formuler la proximité, le mode de validation des *Protocoles* dont les acteurs présumés, les Sages de Sion, restent fondamentalement dans le vague

improductif de l'anonymat. Les *Protocoles* profitent dès lors de l'effet d'association que produit le principe des *Illuminati* pour devenir une réalité à laquelle la collectivité humaine peut associer des personnalités existantes, dans la théorie de la conspiration qu'ils proposent.

C'est dans ce même ordre de réflexion que nous voudrions évoquer, avec toutes les réserves de la liberté de religion, un ordre religieux qui a été suscité dans l'Histoire, car produit aussi de révélation, mais sans lequel la création de l'État d'Israël, dans les suites de la promesse de l'Ancien Testament, ne constituerait pas le contentieux qu'elle est devenue désormais jusqu'à menacer à la fois l'intégrité du peuple juif et celle de l'humanité toute entière. Au même titre que la tradition judaïque, abordée ne serait-ce qu'à travers l'histoire du peuple juif, puis la tradition chrétienne, abordée par le biais du texte biblique, toutes deux suscitées par le programme-diable, la tradition musulmane, au nombre des religions révélées, viendrait compléter la conspiration au cœur du projet de ce programme-diable contre le règne du vivant. La crise israélo-palestinienne excède en effet le cadre du territoire géographique pour embrasser tout le fait religieux qui entre ainsi dans le contentieux produit. L'espoir est que la prise en compte d'un tel état des faits, qui place au cœur de la réalité humaine les errements d'un *simple* programme, puisse modifier les rapports entre les êtres humains dans leur effort de mise en échec du projet d'apocalypse du programme-diable. La tradition islamique a une position particulière sur la question de la femme, position qu'elle dérive également, comme le christianisme, et tout aussi paradoxalement, du fait religieux posé comme inspiré par la Transcendance, une Transcendance pourtant fondamentalement féminine, la transmission de la vie dans le règne du vivant passant, même du point de vue empirique, par le féminin dont participe la femme humaine. L'enjeu se situe alors au niveau de l'ensemble de l'humanité, s'il est question de *choix*, c'est-à-dire de *volonté* que subsume le principe, transcendantal alors, du *libre arbitre*. Quant à la descendance de la lignée d'Isis faite humaine, il y a quelques six mille ans, et dont le peuple juif aura été constitué garant de la trace, la réflexion voudrait renvoyer à la recherche entreprise par le personnage d'un film aussi révélateur que le *Da Vinci Code* de Ron Howard (2006), dans sa scène finale qui évoquait également une histoire de trace de filiation impliquant la mère Isis puis Marie, mère de Jésus, fort des jeux de manigance du programme-diable...

La relecture des *Protocoles* à partir du paradigme du diable, tel que présenté ici, prend une dimension extrêmement inquiétante pour l'ensemble de l'espèce humaine. En cela, la littérature francophone, dans son inscription historique dans une démarche de contestation de l'arbitraire du pouvoir dans toutes ses expressions, participe intimement de la contestation d'un ordre qui affecte le devenir de l'espèce humaine, comme en donne la mesure la problématique de la conspiration juive dont la révocation a été proposée ici. Le texte francophone fonde son intelligibilité ontologique sur une mise au jour du principe du mal dans le réel de ses espaces de référence et de signification ; le paradigme du diable rend compte de ce principe du mal. La lecture épistémologique qui met au jour une telle efficace ultime du texte francophone met au jour également ce rapport de l'ensemble du champ littéraire dit *francophone* au questionnement qui interpelle l'ensemble de l'espèce humaine et l'ensemble de ses conditions de vie, ou de *survie*. Il en va, en cela, de la valeur symbolique du fait littéraire qu'illustre en tous points le *texte* francophone.

Ouvrages cités

- COHN, Norman. 1966. *Warrant for Genocide : The Myth of the Jewish World-Conspiracy and the Protocols of the Elder of Zion*. New York : Harper & Row Publishers. [En traduction française : *Histoire d'un mythe : la « conspiration » juive et les protocoles des sages de Sion* [trad. de Léon Poliakov], Gallimard, coll. «La Suite des temps», 1967.]
- DELEUZE, Gilles et Félix GUATTARI. 1980. *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*. Paris : Éditions de Minuit.
- DE MICHELIS, Cesare G. 2004. *The Non-existent Manuscript. A study of the Protocols of the Sages of Zion*. Traduction anglaise de Richard Newhouse. Lincoln / London : University of Nebraska Press / The Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism.
- DEMILLE, Cecil B. 1956. *The Ten Commandments / Les dix commandements* [film]. Motion Picture Associates, Inc. Hollywood, Calif. : Paramount Pictures [2006]. 04122 Paramount DVD ; 4 ¾ in. 356 min.
- HOWARD, Ron. 2006. *The Da Vinci Code* [film]. Widescreen, 16946 Sony Pictures Home Entertainment. DVD ; 4 ¾ in. 149 min.
- GLISSANT, Édouard. 1992. *Introduction à une poétique du divers*. Paris : Gallimard.
- GOLOVINSKI, Mathieu. 1979 (c1901). *Les Protocoles des Sages de Sion*. Tunis : Éditions Bouslama. [Traduit de la version de Sergueï A. Nylus ; 1905.]
- LAWSON-HELLU, Laté. 2013a. « De l'axiologisation du « Récit-Bible » à la question épistémique de la « micro-identité » ». *Les Cahiers du GRELCEF* 4. 107-140.
- LAWSON-HELLU, Laté. 2013b « La question épistémique de la « déterritorialisation » ». *Les Cahiers du GRELCEF* 5. 37-54.
- MICROSOFT CORPORATION. 1993-2001. « Section of the Egyptian Book of the Dead », Bridgeman Art Library, London/New York, *Microsoft® Encarta® Encyclopædia 2002*.
- MILNER, Max. 1998. « Préface ». Myriam WATTHEE-DELMOTTE et Metka ZUPANCIC. *Le Mal dans l'imaginaire littéraire français*. Paris : L'Harmattan / Ottawa : Éditions David. 13-18.

- RAWLS, John. 2009. « On my Religion ». *A Brief Inquiry into the Meaning of Sin and Faith*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- SEGOND, Louis. 1997 (c1910). *La Sainte Bible*, Toronto, Société Biblique Canadienne.
- TAGUIEFF, Pierre-André. 1992. *Les Protocoles des sages de sion. Faux et usages de faux*, Paris : Berg international.
- ILLUMINATIAM. 2018a. « Why the Illuminati a secret society ». URL : <https://www.illuminatiofficial.org/illuminati-secret-society/>. Consulté le 1^{er} février 2018.
- ILLUMINATIAM. 2018b. « The Illuminati. A brief introduction ». URL : <https://www.illuminatiofficial.org/>. Consulté le 1^{er} février 2018.
- WIKIPEDIA. 2018. « *Les Protocoles des Sages de Sion* ». URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Protocoles_des_Sages_de_Sion. Consulté le 6 février 2018.
- WOOD, G. Jay. 2011. *God*. Montréal, Kingston : McGill-Queen's University Press.